



INDEPENDENT LEARNING CENTRE
CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

CEI
Programmes pour les résidents
de l'Ontario séjournant
temporairement hors de l'Ontario
Programme secondaire pour les
élèves de moins de 18 ans

ilc.org

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Programmes d'échange scolaire	
Écoles privées à l'étranger reconnues par l'Ontario	
Programme secondaire	3
Détails du programme	
Important	
Frais	
Adaptations spéciales	
Comment s'inscrire	7
Personne liaison en Ontario	
Matériel d'apprentissage	
Passer un examen hors de l'Ontario	9
Demander des cours supplémentaires	10
Coordonnées du CEI	11

Formulaire d'inscription F1

Ligne de conduite du CEI

Annexe A – Demande de statut d'élève en vue d'inscription au Centre d'études indépendantes

Annexe B – Modèle de lettre avisant de l'intention de dispenser un enseignement au foyer

Annexe C – Modèle de lettre en réponse à l'avis des parents

Proposition d'un ou d'une bénévole pour assurer la surveillance des examens

Avis de non-responsabilité : Nous avons déployé tous les efforts possibles pour que tous les renseignements contenus dans cet annuaire soient aussi exacts que possible au moment de sa publication.

INTRODUCTION

Le mandat du CEI est de satisfaire les apprenants de l'Ontario qui ont besoin de ou qui désirent une solution de rechange pour l'éducation publique. La province a désigné le CEI comme développeur et fournisseur de cours d'éducation à distance conçus pour l'étude autonome.

Cette publication explique les politiques et les procédures d'inscription pour les élèves de l'Ontario de moins de 18 ans qui vont séjournier hors de l'Ontario **pour un minimum de trois mois jusqu'à un maximum de trois ans**.

Programmes d'échange scolaire

Si l'élève part étudier à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange scolaire, les parents doivent contacter l'école ontarienne de l'enfant pour des renseignements.

Écoles privées à l'étranger reconnues par l'Ontario

Si l'élève s'inscrit à l'étranger dans une école secondaire privée reconnue officiellement par l'Ontario, les parents doivent contacter cette école privée directement si l'élève veut suivre des cours du CEI. L'école doit signer un Accord d'école de jour avec le CEI pour que le CEI puisse offrir des cours par le biais du Programme d'école de jour.

Pour les renseignements généraux et les politiques qui s'appliquent à tous les élèves, veuillez consulter l'*Annuaire* du CEI ou notre site Web, *ilc.org*.

PROGRAMME SECONDAIRE

Grâce à son programme d'éducation à distance, le Centre d'études indépendantes offre des crédits d'école secondaire du ministère de l'Éducation. Les crédits que l'on gagne par le biais du CEI sont identiques à ceux gagnés dans n'importe quelle école secondaire de l'Ontario, et sont reconnus par tous les collèges et toutes les universités. Les élèves peuvent gagner des crédits pour contribuer à leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), ou peuvent compléter toutes les conditions d'obtention du DESO chez le CEI.

Détails du programme

Cours à crédit : Nous offrons une variété de cours de niveau appliqué, collégial, universitaire ou ouvert, en français et en anglais. Nous prêtons à l'élève des textes et du matériel supplémentaires. Nos cours d'étude autonome peuvent s'accompagner d'éléments électroniques optionnels. Les élèves doivent compléter toutes les unités de travail et réussir un examen final surveillé afin d'obtenir le crédit. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'Annuaire du CEI.

Soutien pour l'élève : Les élèves du CEI reçoivent de l'aide d'enseignants certifiés par téléphone, par télécopieur ou par courriel. Grâce au service SOS Devoirs, une équipe d'enseignants vient en aide aux élèves francophones de la province à l'heure des devoirs. Nos conseillers peuvent clarifier les conditions préalables des cours, les conditions d'obtention du diplôme, les demandes postsecondaires, et ainsi de suite.

Évaluation : On soumet les devoirs par la poste ou en ligne. Les enseignants certifiés du CEI évaluent le travail et donnent de la rétroaction. Les élèves doivent compléter toutes les unités de travail et réussir un examen final surveillé afin d'obtenir le crédit. Un surveillant d'examen approuvé par le CEI doit être identifié dans la province ou le pays où réside l'élève de façon temporaire. Voir les pages 9 à 10.

Cours offerts pendant toute l'année : Inscrivez-vous quand vous voulez. Les élèves ont jusqu'à 10 mois pour finir un cours.

Cours flexibles et portatifs : Les élèves peuvent étudier en tout lieu, en tout temps, et à leur propre rythme.

IMPORTANT

Veuillez consulter l'Annuaire du CEI ou notre site Web, *ilc.org*, pour une liste complète de cours disponibles. Pour tout cours du CEI, il faut que l'élève écrive un examen final supervisé afin de recevoir un crédit. Si vous désirez écrire l'examen final hors de l'Ontario, veuillez lire la section « Passer un examen hors de l'Ontario » (pages 9 à 10) avant de soumettre le formulaire d'inscription.

La soumission en ligne – rapide et facile!

La soumission en ligne permet aux élèves du CEI de soumettre leurs devoirs par Internet. En évitant la poste, vous économisez sur les frais postaux et les délais; ceci s'applique d'autant plus aux élèves qui habitent temporairement à l'étranger. L'interface est simple, intuitive, et facile à utiliser. Elle permet aux enseignants d'évaluer et de rendre les devoirs rapidement, pour que les élèves puissent voir leurs notes et profiter de la rétroaction dans la prochaine leçon. Le dispositif de soumission en ligne est compatible avec tout système d'exploitation avec un navigateur Web actuel; l'utilisateur n'a pas à télécharger ou à installer un nouveau logiciel.

FRAIS

Des frais non remboursables de **100 \$** s'appliquent à chaque demande de cours. Ces frais comprennent le matériel de cours, le matériel supplémentaire, l'évaluation, et l'administration et la surveillance de l'examen final.

ADAPTATIONS SPÉCIALES

Les élèves ayant des besoins particuliers identifiés

Si un conseil scolaire de l'Ontario vous reconnaît comme un élève ayant des besoins particuliers admissible à un programme d'enseignement, vous devriez bénéficier d'un *Plan d'enseignement individualisé (PEI)*. L'école indique sur le PEI quelles adaptations doivent être faites pour vous permettre de réussir au cours. Le CEI est prêt à faire ces adaptations dès qu'il recevra la documentation requise. (voir ci-dessous)

Si vous n'avez pas été reconnu par un conseil scolaire comme un élève « ayant des besoins particuliers », vous pouvez tout de même faire une demande auprès du CEI pour bénéficier d'adaptations. Pour cela, vous devez fournir la documentation attestant de votre difficulté. Ce document doit provenir d'une personne dûment qualifiée pour évaluer vos besoins et qui ne vous est pas apparentée, comme par exemple :

- médecin
- psychiatre ou psychologue qualifié
- enseignant, conseiller en orientation, administrateur d'une école, collègue ou université
- travailleur social

Si vous possédez des documents précédemment fournis par une école que vous avez fréquentée ou par un centre de santé et attestant que vous avez besoin d'arrangements spéciaux, vous pouvez les utiliser pour appuyer votre demande. Si ces documents sont jugés valables par la direction du CEI ou une personne désignée par la direction du CEI, ils pourront remplacer la lettre signée par une personne dûment qualifiée.

Les renseignements suivants vous aideront à fournir la documentation appropriée pour appuyer votre demande d'adaptation.

Documentation pour un handicap ou un problème de santé

Vous devez obtenir la documentation pour un handicap ou un problème de santé auprès d'un professionnel agréé ou autorisé, ayant une formation, des compétences et de l'expérience particulières relativement au diagnostic de la condition ou des conditions liées à l'adaptation faisant l'objet de votre demande. Par exemple, si vous avez un handicap visuel, vous devez fournir un rapport ophtalmologique; si vous avez une difficulté d'apprentissage, vous devez fournir une évaluation psychopédagogique approfondie.

La documentation fournie devrait également inclure les éléments suivants :

- une description de la nature du handicap ou du problème de santé
- une explication détaillée de l'incidence du handicap sur le plan fonctionnel
- depuis combien de temps l'élève est soigné par le diagnostiqueur
- les résultats de tous les tests pertinents
- toute documentation d'appui, si un diagnostic existant fait actuellement l'objet d'une vérification
- les délais prévus pour la réadaptation et la guérison lorsqu'il s'agit de problèmes temporaires
- la liste des effets secondaires de tout médicament pouvant nuire au rendement scolaire

Veillez noter qu'un simple diagnostic, sans rien à l'appui, n'est pas suffisant pour justifier une demande d'adaptation scolaire.

La documentation doit être datée, imprimée sur du papier à en-tête et, dans la mesure du possible, dactylographiée (à des fins de lisibilité). Elle doit inclure le nom du praticien ou de la praticienne, son titre, ses numéros de téléphone et de télécopieur, son adresse postale et son adresse de courriel, ainsi que sa signature.

Si vous avez des questions, veuillez contacter notre conseiller en orientation en appelant la ligne de renseignements pour les élèves ou par courriel à cei@tvo.org.

Adaptations et arrangements spéciaux possibles

Le CEI peut offrir des adaptations spéciales à ses élèves. Il peut par exemple :

- accorder du temps supplémentaire pour que l'élève termine ses devoirs ou passe un test
- permettre l'utilisation de certains outils d'apprentissage tels que les calculatrices pour les exercices de calcul et les ordinateurs pour le traitement de texte lorsque possible
- faire subir un test individuellement ou en petits groupes
- permettre le recours aux services de scribes pour les tests
- simplifier le langage utilisé pour les instructions et les questions des tests

Si vous avez besoin d'arrangements spéciaux pour compléter votre cours, la documentation nécessaire doit être soumise avec votre formulaire d'enregistrement. Toutes les demandes sont prises en considération, même si le CEI n'est pas en mesure de les satisfaire toutes.

Les élèves ayant une déficience visuelle devront appeler le CEI pour parler avec le conseiller en orientation qui leur fournira les renseignements sur la procédure à suivre pour demander une adaptation.

Modifications au programme

Le CEI ne peut pas changer les attentes établies pour ses cours, en raison de la manière dont les cours d'éducation à distance sont enseignés et du besoin de maintenir l'intégrité des cours.

Pour ouvrir et imprimer les documents PDF, vous aurez besoin du logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader.

COMMENT S'INSCRIRE

1. Complétez le **Formulaire d'inscription F1**.
2. Vous devez fournir une lettre de votre conseil scolaire local, indiquant votre intention de fournir un enseignement à domicile, et indiquant que votre enfant est dispensé(e) de fréquentation d'école obligatoire. Si vous n'avez pas une telle lettre, veuillez utiliser les modèles de lettre fournis en annexe.

Annexe A – Demande de statut d'élève en vue d'inscription au Centre d'études indépendantes

Annexe B – Modèle de lettre avisant de l'intention de dispenser un enseignement au foyer

Annexe C – Modèle de lettre en réponse à l'avis des parents

Nous vous recommandons de soumettre l'**Annexe A** et l'**Annexe B** remplies au conseil scolaire local. Vous pouvez également donner l'**Annexe C** à l'administrateur/l'administratrice du conseil scolaire pour qu'il/qu'elle la remplisse et la signe.

Veillez noter qu'il sera nécessaire de soumettre cette lettre tous les ans.

Note :

- Si votre enfant fréquente toujours une école, mais compte partir bientôt, l'école peut indiquer dans la lettre la date du départ prévu de l'élève. Vous pouvez demander un cours du CEI jusqu'à quatre semaines avant la date officielle de départ de votre enfant, mais pas plus tôt.
 - Si vous êtes temporairement à l'extérieur de l'Ontario mais à l'intérieur du Canada, votre enfant peut s'inscrire à un seul cours à la fois. Si vous êtes temporairement à l'extérieur du Canada, votre enfant peut s'inscrire à jusqu'à quatre cours à la fois.
3. Soumettez l'**original officiel du relevé de notes de l'Ontario** ou du **bulletin scolaire provincial de 8^e année**.
 4. Photocopiez le formulaire si vous inscrivez plus d'un enfant. Assurez-vous de donner tous les renseignements requis pour que nous puissions faire suite à votre demande.
 5. Envoyez tous les documents requis accompagnés du formulaire d'inscription et du paiement de 100 \$. Puisqu'il lui faut des documents originaux, le CEI accepte les demandes uniquement en personne ou par la poste.
 6. Si votre demande est complète, vos matériaux de cours seront livrés par courrier dans les cinq à dix jours ouvrables suivants.

Personne liaison en Ontario

Si vous allez séjourner temporairement hors de l'Ontario, vous devez donner le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'une personne liaison en Ontario.

Cette personne est responsable

- de la réception de tout le matériel du CEI
- de la vérification que tous les articles sur la liste se trouvent effectivement dans l'envoi

- de l'emballage du matériel pour son envoi à l'étranger, de l'inscription de l'adresse du destinataire à l'étranger et de sa propre adresse comme expéditeur
- du formulaire de déclaration de douane
- de l'envoi du colis par avion

C'est à faire chaque fois que le CEI envoie du matériel pour votre enfant et retourne ses travaux.

Matériel d'apprentissage

Le CEI vous expédiera tout le matériel à votre adresse canadienne. Il l'expédiera à la personne liaison en Ontario si vous êtes à l'étranger. Une liste de tout le matériel accompagne l'envoi et précise les articles à rendre au CEI. Il faut vérifier que tout le matériel mentionné sur la liste est inclus dans l'envoi et jeter un coup d'œil au cours pour savoir quelles fournitures se procurer.

PASSER UN EXAMEN HORS DE L'ONTARIO

Il est possible d'écrire un examen final hors de l'Ontario. Cependant, le CEI suggère fortement que l'élève n'écrive pas l'examen avant de retourner en Ontario. Le CEI ne peut garantir la livraison des examens à tous les pays. Veuillez consulter un conseiller ou une conseillère pour de plus amples renseignements.

Tous les cours secondaires avec crédit du CEI (9^e à 12^e année) comportent un examen final surveillé. Le CEI n'a généralement pas de personnel pour surveiller les examens en dehors de l'Ontario. Pour passer l'examen, l'élève doit désigner un surveillant ou une surveillante. L'élève et la personne choisie doivent remplir la **Proposition d'un ou d'une bénévole pour assurer la surveillance des examens** ci-jointe et nous l'envoyer. Il vaut mieux commencer à chercher une telle personne dès que l'élève est inscrit(e) à un cours. Veuillez choisir en tant que surveillant ou surveillante d'examen un éducateur ou une éducatrice dans une école, un conseil scolaire ou un établissement scolaire local. L'établissement en question doit apposer son sceau ou son cachet dans la partie inférieure de la *Proposition d'un ou d'une bénévole pour assurer la surveillance des examens* ou à défaut, remettre une lettre signée, sur papier à en-tête de l'établissement, indiquant le nom et le titre de la personne proposée et confirmant que celle-ci est actuellement employée par l'établissement.

Si l'élève ne trouve pas d'éducateur ou d'éducatrice, on peut demander à un ou une bibliothécaire ou à un membre du clergé de surveiller l'examen. Le CEI n'accepte pas d'autres surveillants. **Le surveillant ou la surveillante des examens ne**

doit ni habiter chez l'élève, ni être un membre de la famille, ni être un ou une ami(e). Il ou elle doit être agréé(e) par le CEI. Aussi faites-lui signer le formulaire *Proposition* et envoyez le document au CEI avant que l'élève ne commence les travaux de la dernière unité.

Le surveillant ou la surveillante recevra le texte et le matériel pour les examens. Cette personne sera responsable de la surveillance de l'examen et de l'envoi des réponses et du matériel au CEI. Seule la personne agréée par le CEI peut expédier les réponses et le matériel au CEI.

Lorsque sera venu le moment de passer un examen, le CEI enverra les textes automatiquement à cette personne agréée, et les instructions pour l'examen seront envoyées à l'élève. **Le texte et le matériel ne seront envoyés qu'à l'adresse de l'établissement, après vérification par le CEI.**

Le jour de l'examen final, l'élève doit apporter son Journal de cours ainsi que tous les travaux faits. L'élève ne peut pas passer l'examen sans son Journal de cours. Si l'élève a utilisé la soumission en ligne, le surveillant ou la surveillante en trouvera l'indication sur l'examen lui-même. Si l'élève décide de changer de surveillant ou de surveillante, l'élève et la nouvelle personne doivent remplir une autre *Proposition* et l'envoyer au CEI pour approbation.

DEMANDER DES COURS SUPPLÉMENTAIRES

Vous ou votre personne liaison peut demander un autre cours une fois que le CEI a inscrit une note de passage pour la première unité du cours de votre enfant (ou pour chacun des quatre premiers cours de votre enfant). Cependant, le CEI n'acceptera pas de demandes de cours supplémentaires si votre enfant n'a pas soumis de travail pour son cours durant les 90 derniers jours, ou si il ou elle n'a pas rendu les livres et le matériel de tous ses cours complétés. Lorsque votre enfant termine un cours ou se retire officiellement d'un cours, vous avez 90 jours pour en renvoyer le matériel.

Pour faire votre demande, utilisez le formulaire d'administration disponible à notre site Web, (*ilc.org*). Envoyez-le-nous avec votre paiement, par la poste ou par télécopieur (pour nos coordonnées, voir la page 11). Tout le matériel pour le nouveau cours sera envoyé à l'élève ou à la personne liaison en une seule trousse.

COORDONNÉES DU CEI

Par téléphone

Toronto 416-484-2722

Sans frais 1-800-265-0454 (Ontario seulement)

Vous pouvez téléphoner au CEI entre 12 h et 17 h (heure normale de l'Est), du lundi au vendredi.

Par télécopieur

416-484-2754

Par la poste

Centre d'études indépendantes

C.P. 200, succursale Q

Toronto ON M4T 2T1

Courriel

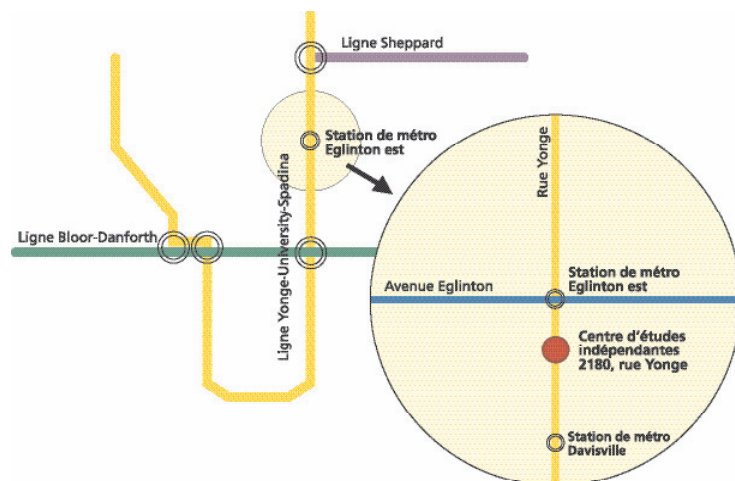
cei@tvo.org

Par notre site Web

ilc.org

En personne

Nos bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés de la fonction publique) et sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Notre bureau est au 1^{er} étage, 2180, rue Yonge, Toronto.





Formulaire d'inscription

Résidents de l'Ontario de moins de 18 ans, hors de la province

F1

Centre d'études indépendantes
C.P. 200, succursale Q
Toronto, ON M4T 2T1

Pour utiliser ce formulaire, l'élève doit

- être un(e) résident(e) de l'Ontario séjournant hors de l'Ontario/du Canada pour un minimum de trois mois et un maximum de trois ans
- avoir moins de 18 ans

À REMPLIR EN LIGNE PAR PARENT OU TUTEUR DE L'ÉLÈVE. ENSUITE IMPRIMEZ ET ENVOYEZ LE FORMULAIRE

A. Renseignements personnels

Est-ce que l'élève s'est déjà inscrit(e) à un cours du CEI?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Si oui , quel était son numéro d'élève?	Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) (si attribué)
		_____	_____

Veuillez indiquer le statut de l'élève :
 citoyen(ne)
 canadien(ne)
 résident(e) permanent(e)
 visa diplomatique
 autre (précisez)

* Les élèves devraient être prêts à montrer des preuves de leur statut.

Langue de correspondance préférée	français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/>	Quelle langue est-ce que l'élève a d'abord apprise?
-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Si l'élève n'est pas né(e) au Canada, en quelle année est-il/elle arrivé(e)?	_____	Date de naissance de l'élève	année	mois	jour	Sexe	fémnin <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/>
------------------------------------------------------------------------------	-------	------------------------------	-------	------	------	------	----------------------------------------------------------------------

Prénom légal/Prénoms légaux de l'élève : _____ Nom de famille légal : _____

Adresse ontarienne de l'élève (au complet)	Numéro d'appartement
--------------------------------------------	----------------------

Ville	Province	Code postal
_____	Ontario	_____

Numéro de téléphone principal :	Adresse de courriel active de l'élève (OBLIGATOIRE)	Veuillez retaper l'adresse de courriel active (OBLIGATOIRE) :
---------------------------------	-----------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

Depuis combien d'années est-ce que l'élève habite en Ontario?	_____	Quand l'élève part-il/elle? (OBLIGATOIRE)	année	mois	jour	Quand l'élève revient-il/elle? (OBLIGATOIRE)	année	mois	jour
---------------------------------------------------------------	-------	-------------------------------------------	-------	------	------	----------------------------------------------	-------	------	------

B. Autres renseignements requis

IMPORTANT : L'élève doit soumettre une lettre (ou l'Annexe C) du conseil scolaire local selon la note Politique/Programme 131.

J'ai joint :

- une lettre d'enseignement à domicile/lettre de dispensation de fréquentation scolaire du conseil scolaire local ou l'Annexe C
- le plus récent relevé de notes de l'Ontario (version originale officielle)

Si vous n'avez pas joint ces documents, on vous renverra la demande.

Raison pour résidence temporaire hors de l'Ontario :

- pour aller à l'école
- autre (préciser) : _____

Est-ce que l'élève a son diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO)?

- oui
- non

Si l'élève détient son diplôme, indiquez pourquoi il/elle s'inscrit à ce cours :

- Pour obtenir une promotion au travail
- Pour suivre un programme postsecondaire
- Pour obtenir un poste d'apprentissage

Si l'élève ne détient pas son diplôme, indiquez pourquoi il/elle s'inscrit à ce cours :

- Pour obtenir son diplôme
- Pour obtenir une promotion au travail
- Pour suivre un programme postsecondaire
- Pour obtenir un poste d'apprentissage

C. À remplir si l'élève séjourne temporairement ailleurs au Canada

Si l'élève habite ailleurs au Canada, quelle est son adresse au complet (ou n° CFPO)?

	N° d'appartement	
Ville	Province	Code postal

N° de téléphone principal de l'élève

D. Les élèves séjournant temporairement à l'extérieur du Canada doivent trouver une personne liaison en Ontario

Donnez le nom complet de la **personne liaison en Ontario**.

Adresse postale complète de la personne liaison

	N° d'appartement	
Ville	Province Ontario	Code postal

Pers. liaison : numéro de tél. principal :	Adresse de courriel active de la personne liaison :	Veuillez retaper l'adresse de courriel active de la personne liaison :
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

Quelle est l'adresse de l'élève à l'extérieur du Canada?

E. À remplir pour demander des cours secondaires à crédit (années 9 à 12)

IMPORTANT : Veuillez lire l'*Annuaire* avant de choisir un cours. Les frais administratifs non remboursables pour chaque cours sont de 100 \$.

Le CEI essaie d'accommoder des individus ayant des besoins spéciaux. Voir l'*Annuaire* pour les instructions.

Si l'élève habite temporairement ailleurs au Canada, il ou elle peut demander un seul cours. Il ou elle peut demander un cours supplémentaire une fois que le CEI a enregistré une note de passage pour la première unité du premier cours.

Indiquez le code du cours : (Assurez-vous d'avoir le cours préalable)

Si l'élève habite temporairement à l'extérieur du Canada, il ou elle peut demander jusqu'à quatre cours.

Indiquez le code du cours ou des cours que l'élève veut suivre : (Assurez-vous d'avoir le cours préalable)

1.	2.	3.	4.
----	----	----	----

Nombre de cours demandés : × 100,00 \$ = \$

Veuillez saisir ce montant également comme « Paiement total » (voir la section « Méthode de paiement »).

F. Admissibilité aux cours enseignés en français

Pour pouvoir s'inscrire aux cours enseignés en français, l'élève doit répondre « oui » à au moins l'une des questions suivantes.

- Le français est-il la première langue apprise et toujours comprise par l'un de vos parents?
- L'un de vos parents a-t-il fait ses études primaires en français au Canada?
- Avez-vous fait ou faites-vous vos études en français dans une école ou un module scolaire de langue française au Canada?
- Avez-vous un frère ou une sœur qui a fait ses études en français dans une école ou un module scolaire de langue française au Canada?

Veuillez remplir la page suivante.

G. Méthode de paiement

- N'envoyez pas d'argent par la poste. Le CEI n'est pas responsable en cas de perte.
- Des frais supplémentaires de 35 \$ s'appliqueront à tout chèque sans provision.
- Tous les frais sont non remboursables.

Frais - 100 \$ par cours

Frais payés par VISA MasterCard chèque mandat (en dollars canadiens) argent (en personne seulement, pendant les heures du bureau)

Paiement total	\$
-----------------------	-----------

IMPORTANT: Faites votre chèque ou mandat à l'ordre de **TVO**. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés.

Numéro de carte (écrire en caractères d'imprimerie)

Date d'expiration

--	--

Nom du titulaire de la carte _____ Signature du titulaire de la carte **X** _____

Adresse postale du titulaire de la carte (lettres moulées SVP)	N° d'appartement
Ville	Province
	Code postale

H. Consentement à la divulgation de renseignements personnels

En signant ci-dessous, j'atteste que je comprends que TVO et le CEI recueillent ces renseignements conformément à la Loi sur l'éducation, à la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario et à leurs règlements respectifs. Je comprends que le CEI utilisera ces renseignements afin de créer et de conserver mon dossier d'élève du CEI, en vue de me fournir des services scolaires, y compris le traitement de cette demande de cours et du paiement, l'évaluation des exigences scolaires en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires et la supervision des cours d'éducation à distance. Ces renseignements peuvent également être utilisés à des fins de statistiques.

Jusqu'au 18^e anniversaire de l'élève, j'autorise le CEI à échanger des renseignements sur les études de l'élève avec d'autres établissements d'enseignement reconnus.

Je permettrai également au CEI de divulguer les renseignements sur les études de l'élève, si ces derniers font l'objet d'une demande, à :

a) la famille immédiate de l'élève (parent, tuteur/tutrice, grand-parent, frère, sœur). **oui** **non**

OU

b) _____ qui n'est pas membre de la famille de l'élève
(nom de la personne autorisée)

X _____
Signature du parent ou du tuteur (obligatoire) Date _____

IMPORTANT : VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES, SINON VOTRE DEMANDE VOUS SERA RETOURNÉE.

Comment avez-vous pris connaissance du CEI et des cours qu'il offre? Internet ami ou amie, ou parent conseiller en emploi/en orientation
 annonces publicitaires agent des admissions travailleur communautaire/en service social
 je suis un(e) ancien(ne) élève

I. Responsabilités du parent ou du tuteur ou de la tutrice

À titre de mère, de père, de tuteur ou de la tutrice de l'élève, je m'engage

- à superviser l'élève et à lui enseigner, au besoin
- à signaler le retour de l'élève en Ontario, au besoin
- à retourner tout le matériel de cours à l'entrepôt du CEI ou à le payer au CEI

Autant que je sache, les renseignements que j'ai inscrits sur le formulaire sont complets et corrects.

J'ai lu la Ligne de conduite du CEI, et j'y consens.

X _____
Signature du parent ou du tuteur (obligatoire) Date _____

J. Une fois le formulaire d'inscription rempli

Veillez attacher toute documentation requise et faire parvenir le tout au CEI.

PAR LA POSTE :

Centre d'études indépendantes
C.P. 200, succursale Q
Toronto, ON M4T 2T1

EN PERSONNE :

2180, rue Yonge, premier étage,
Toronto, de 8 h 30 à 17 h,
du lundi au vendredi

Veillez noter : Votre demande ne peut pas être traitée pendant que vous attendez.

Si vous avez des questions, contactez-nous au 416.484.2722 ou au 1.800.265.0454 ou visitez notre site Web (*ilc.org*).
Vous pouvez joindre les agents et agentes de service aux élèves par téléphone, de 12 h à 17 h, du lundi au vendredi.

**N'oubliez pas de compléter toutes les sections du formulaire et de le signer (voir les X) et d'inclure votre paiement.
Les formulaires incomplets ne peuvent pas être traités et seront retournés.**

LA LIGNE DE CONDUITE DU CEI

Le Centre d'études indépendantes s'engage à traiter tous les élèves avec respect et dignité. En retour, les élèves doivent faire preuve de respect envers le Centre d'études indépendantes.

Les élèves doivent :

- respecter tous les membres du personnel du CEI
- suivre les règles et les politiques du CEI
- faire preuve de respect envers les autres élèves
- faire preuve de respect envers les biens du CEI
- obéir à la loi

Conséquences d'une conduite inappropriée

Les activités suivantes entraîneront la suspension de l'élève :

- utiliser un langage blasphématoire, menacer, intimider ou harceler le personnel du CEI
- utiliser des supports de communication électronique ou imprimée de façon inappropriée
- recourir au plagiat ou aux autres infractions académiques

Le CEI pourrait mettre un terme à l'inscription d'un élève pour les raisons suivantes :

- opposition persistante à l'autorité
- non-respect répété des règles et politiques du CEI
- deuxième occurrence de malhonnêteté académique
- destruction intentionnelle, vandalisme ou vol des biens du CEI
- conduite nuisible au ton moral de l'école
- conduite nuisible au bien-être physique ou mental d'autres parties

Des exemples d'une utilisation abusive des technologies de l'information

comprennent :

- accéder à tout système de réseau de façon illégale, ou tenter d'y accéder
- tenter d'obtenir un accès non autorisé à des données
- créer et/ou transmettre de façon intentionnelle des virus ou des canulars
- transmettre du matériel menaçant, obscène, haineux, raciste ou discriminatoire
- créer ou contribuer à une situation où une utilisation abusive risque de nuire à d'autres personnes ou de les mettre en danger, ou d'endommager des données ou du matériel

Des exemples de malhonnêteté académique comprennent :

- recourir au plagiat (voir ci-dessous)
- tricher aux examens
- soumettre des devoirs ou des pièces d'identité qui sont falsifiés ou frauduleux
- falsifier des dossiers, des relevés de notes ou d'autres documents académiques
- obtenir de façon irrégulière, ou posséder sans autorisation, une copie de l'examen avant la date et l'heure de l'administration de l'examen
- se faire passer pour un candidat lors d'un examen, ou, en tant qu'élève du CEI, avoir recours ou tenter d'avoir recours aux services d'une personne se faisant passer pour soi
- aider une autre personne à avoir recours à la malhonnêteté académique

Le plagiat est un acte malhonnête délibéré. Il inclut, entre autres :

- l'action d'une personne de se faire passer pour un candidat à un examen ou un test
- le fait de copier le travail d'un élève ou de fournir des renseignements à d'autres élèves en sachant que ces élèves utiliseront ces renseignements comme étant les leurs, pour leurs travaux
- l'utilisation non autorisée de documents
- la présentation d'un travail écrit en totalité ou en partie par quelqu'un d'autre que soi en le faisant passer pour sien
- la présentation d'un travail recopié d'Internet, en totalité ou en partie, en le faisant passer pour sien
- la réalisation d'une rédaction ou d'un travail pour le compte d'un élève
- le fait de recopier la rédaction ou le travail d'une autre personne ou le fait de prêter son travail pour qu'un élève le recopie
- l'utilisation, sous forme de paraphrases ou de citations directes, des écrits d'une autre personne sans en mentionner la source
- l'achat ou la vente de travaux
- la présentation du même travail dans plus d'un cours.

Sanctions

- Les sanctions pour le plagiat et la tricherie peuvent aller de l'octroi d'une note de zéro (0) à la suspension. Chaque cas sera traité individuellement.

ANNEXE A



INDEPENDENT LEARNING CENTRE
CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

2180 Yonge Street, Box 200, Station Q
Toronto ON Canada M4T 2T1
Student Enquiry Line: 416.484.2704
Toll-free Number: 1.800.387.5512
Student Fax: 416.484.2754
Student email: ilc@tvo.org
ilc.org

2180, rue Yonge, C.P. 200, succursale Q
Toronto ON Canada M4T 2T1
Renseignements (élèves) : 416.484.2722
Sans frais : 1.800.265.0454
Télécopieur (élèves) : 416.484.2754
Courriel (élèves) : cei@tvo.org
ilc.org

le 1 avril, 2010

Objet : Demande de statut d'élève en vue d'inscription au Centre d'études indépendantes

Cher administrateur du conseil scolaire :

Le Centre d'études indépendantes (CEI) est financé par le gouvernement de l'Ontario afin de compléter le système d'éducation public et de fournir l'éducation à distance aux résidents de l'Ontario. Le CEI appuie le gouvernement dans son but d'offrir aux parents et aux élèves une solution de rechange lorsque les élèves ne peuvent pas s'inscrire à un conseil de scolaire public pour un cours particulier, ou lorsqu'ils choisissent l'enseignement à domicile.

Les élèves qui ne fréquentent pas une école de jour ordinaire peuvent s'inscrire en tant qu'élèves du CEI dans des cours secondaires. Le CEI aide ces élèves à satisfaire les conditions pour obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou le test GED (General Educational Development).

Avec la permission de leur conseil scolaire, les élèves d'école de jour ordinaire peuvent s'inscrire aux cours du CEI par l'entremise de notre Programme d'école de jour.

Selon le règlement 392/02, tout élève qui a la permission de son conseil scolaire peut s'inscrire au CEI. Le projet de loi 52, Loi de 2006 modifiant la Loi sur l'éducation (apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans) exige que tout élève de moins de 18 ans fréquente l'école, à moins d'avoir déjà obtenu le diplôme d'études secondaires ou d'être autrement dispensé de fréquentation. Les raisons légales justifiant l'absence de l'école (par exemple, le fait de recevoir un enseignement satisfaisant à domicile ou ailleurs) s'appliquent toujours.

Le mémorandum Politique/Programmes Note n° 131 permet aux enfants recevant un enseignement à domicile de s'inscrire au CEI.

Pour un(e) élève de moins de 18 ans, le Centre d'études indépendantes exige que le conseil scolaire indique explicitement que l'élève ne fréquente pas d'école de son district, et a été dispensé(e) de fréquentation. Nous désirons donc qu'un administrateur en chef du conseil scolaire ou son adjoint(e) remplisse et signe la lettre ci-jointe (Annexe C). Ceci nous permettra d'inscrire l'élève à des cours du CEI.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Directrice
Centre d'études indépendantes
(416) 484-2600

ANNEXE B



Ontario

Ministère de l'Éducation

Politique/Programmes
Note n° 131

Modèle de lettre avisant de l'intention de dispenser un enseignement au foyer

À l'attention du Conseil scolaire local _____

Par la présente, je vous précise / nous vous précisons le nom, le sexe et la date de naissance de *chaque enfant* ayant atteint l'âge de la scolarité obligatoire à qui je compte / nous comptons dispenser un enseignement à domicile.

Prénom et nom de famille	Sexe	Date de naissance

Nom de la mère, du père, de la tutrice ou du tuteur : _____

Adresse du domicile : _____

Adresse postale (si différente) : _____

Téléphone : _____

Je souhaite / Nous souhaitons informer le Conseil scolaire local _____ que je dispenserai / nous dispenserons un enseignement au foyer à notre enfant / nos enfants à compter de _____. Je comprends / Nous comprenons notre devoir aux termes de la *Loi sur l'éducation* de dispenser un enseignement satisfaisant à notre enfant / nos enfants d'âge scolaire et je déclare / nous déclarons par la présente notre intention de le faire.

Signature de la mère, du père, de la tutrice ou du tuteur : _____

Date : _____

ANNEXE C



Ontario

Ministère de l'Éducation

Politique/Programmes Note n° 131

Centre d'études indépendantes
C.P. 200, succursale Q
Toronto, ON M4T 2T1
Télécopieur : 416.484.2754

Modèle de lettre en réponse à l'avis des parents

Madame,/Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre par laquelle vous avisez le Conseil scolaire local

_____ de votre intention de dispenser un enseignement à domicile à
votre enfant / vos enfants,

Votre enfant est dispensé / Vos enfants sont dispensés de fréquenter l'école pendant l'année scolaire _____ – _____ (par exemple, 2011 – 2012) en vertu de l'alinéa 21 (2) a) de la *Loi sur l'éducation*, parce qu'il reçoit / parce qu'ils reçoivent un enseignement satisfaisant au foyer.

Si vous souhaitez que votre enfant passe / vos enfants passent les évaluations pour les élèves de 9^e année ou le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (normalement administré aux élèves de 10^e année), administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), vous devriez communiquer avec le conseil scolaire avant le 30 septembre [ou une autre date choisie par le conseil scolaire] pour obtenir les renseignements concernant la date, l'heure et le lieu pertinents.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de la note Politique/Programmes n° 131, *Enseignements à domicile par les parents*, émise par le ministère de l'Éducation.

Je vous prie d'agréer, Madame,/Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature du surintendant/de la surintendante du conseil scolaire :

Nom du surintendant/de la surintendante du conseil scolaire :

Date : _____

**CE FORMULAIRE DOIT PORTER LE SCEAU OU TIMBRE DE L'ÉTABLISSEMENT DU
CONSEIL SCOLAIRE.**



- Le ou la bénévole acceptant de superviser l'examen ou les examens aura la responsabilité de surveiller votre ou vos examen(s) et de renvoyer au CEI, par la poste, vos réponses ainsi que le matériel d'examen. Veuillez donc le ou la choisir parmi le personnel d'un établissement d'enseignement régional (école, conseil scolaire). L'établissement d'enseignement devra apposer son cachet au bas de ce formulaire ou remettre une lettre signée, sur le papier à en-tête de l'établissement, portant le nom et le titre de la personne que vous nommez. Si vous ne pouvez pas choisir un(e) enseignant(e), demandez à un ou une bibliothécaire ou à un membre du clergé. Le surveillant ou la surveillante choisi(e) ne doit pas habiter avec vous ni être un ami ou amie, ni un membre de votre famille.
- Le texte de l'examen ne sera envoyé qu'à un établissement d'enseignement une fois que le CEI en aura vérifié l'adresse.
- Dès que le CEI aura inscrit la note de votre dernière unité de travail, il expédiera le texte de l'examen au surveillant ou à la surveillante accepté(e) et vous expédiera les instructions pour l'examen.
- Signalez immédiatement par écrit au CEI tout changement concernant vos renseignements personnels ou ceux de votre surveillant ou surveillante.
- Le CEI retient le droit de nommer ses propres surveillants pour faire passer l'examen à l'extérieur du Canada. Dans ce cas, on fera passer l'examen à certaines dates fixes.

À remplir par l'élève (ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Numéro de l'élève		Code(s) de cours de l'examen ou des examens	
Nom		Adresse	
Ville	Pays	Code postal	

Avez-vous des besoins particuliers auxquels le CEI pourrait répondre? non oui Si oui, voir au verso. *

Les renseignements ci-dessus sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, L.R.O. de 1990, chapitre E.2, article 8(1). Le personnel du CEI utilisera ces renseignements pour faire passer un examen. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un conseiller ou une conseillère au (416) 484-2722 ou sans frais au 1(800) 265-0454 (en Ontario seulement).

Les renseignements que j'ai inscrit sur le formulaire sont complets et exacts. J'autorise le CEI à donner toutes les informations nécessaires permettant à la personne nommée ci-dessous de surveiller mes examens.

Signature de l'élève

Date

À remplir par la personne proposée pour surveiller l'examen (ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/>	Lien avec l'élève	
Nom :		
Nom de l'établissement	Poste ou titre	
Votre adresse de courriel à cet établissement	Veuillez retaper votre adresse de courriel à cet établissement	
Adresse de l'établissement (non pas l'adresse du domicile)	Ville	
Pays	Code postal	N° de téléphone au bureau (incluant l'indicatif régional)

Les renseignements que j'ai inscrit sur ce formulaire sont complets et exacts. J'autorise le CEI à donner ces informations à la personne qui passe l'examen, si c'est nécessaire pour faire passer l'examen.

Signature de la personne proposée

Date

Cachet de l'établissement

Ce formulaire doit être signé par l'élève et par la personne proposée pour surveiller l'examen.

* Demande d'arrangements pour des besoins particuliers

Nous avez-vous déjà fait part de vos besoins particuliers?

oui non

Si oui, vous avez déjà fait vos arrangements pour remettre vos travaux au CEI et nous avons vos documents au dossier. Ne les envoyez pas à nouveau. Si vous avez besoin d'autres arrangements pour l'examen, envoyez des détails avec ce formulaire. Votre demande sera étudiée et vous serez informé(e) des arrangements que le CEI peut faire.

Si non, voir ci-dessous.

Si vous demandez un arrangement pour la première fois

Veillez envoyer au CEI une lettre d'un(e) professionnel(le) qualifié(e) qui ne vous est pas apparenté(e), expliquant le genre d'arrangements nécessaires pour vos **besoins en apprentissage**. Cette lettre peut être fournie par :

- un médecin, un dentiste, un chiropraticien, un optométriste, un pharmacien ou un physiothérapeute
- un enseignant ou une enseignante, un conseiller ou une conseillère en orientation, un administrateur ou une administratrice d'une école, d'un collège ou d'une université
- un travailleur (travailleuse) social(e)
- le président ou la présidente de la section locale d'une association provinciale de revendication

Votre demande sera étudiée et vous serez informé(e) des arrangements que le CEI peut faire. Le CEI avertira votre surveillant (surveillante) d'examen des arrangements qui seront pris et vous recevrez une copie de la lettre.